

VIGILANCE ET REACTION !!!!

l'édito
DU SNUJIPP 10

Vigilance :

-vis à vis des annonces de Nicolas Sarkozy sur la non fermeture de classes dans le primaire repris sous la forme suivante : le solde entre ouvertures et fermetures sera équilibré à la rentrée 2012 ;

- vis à vis de l'annonce de Luc Chatel sur le nombre de places au concours qui passerait de 3000 à 5000 pour 2012 (mais la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 n'est pas remise en cause) ;

- pour nos salaires et les conséquences de la crise économique.

Réaction : contre la politique budgétaire du gouvernement qui prévoit la suppression de 14 000 postes dans l'éducation nationale pour la rentrée 2012. Ce sont une nouvelle fois les postes de Rased, la formation, le rural, le remplacement, la maternelle qui en feront les frais.

C'est pourquoi il est important de participer à la journée intersyndicale de grève du mardi 27 septembre.

Pour que le SNUipp-FSU soit une vraie force d'actions et de propositions, rejoignez notre syndicat, renvoyez votre bulletin d'adhésion dès maintenant et pensez à vous exprimer lors des élections professionnelles d'octobre prochain car vous élirez vos représentants du personnel pour 4 ans.

Nous vous appelons donc à participer massivement à la journée intersyndicale de grève du 27 septembre, à vous syndiquer et à voter pour les listes SNUipp-FSU et FSU lors des élections professionnelles d'octobre.

En attendant : bonne rentrée à tous !!!!


FSU
*Fédération
Syndicale
Unitaire*

**1^{er} septembre
2011
numéro 75**

**du
sommaire
DE CE NUMÉRO**

<i>Groupe de travail des 11 et 12 juillet Formation Continue</i>	p2
<i>Élections professionnelles</i>	p3
<i>Grève du 27 septembre 2011</i>	p4
ENCART : <i>Bulletin de syndicalisation</i>	

Dispensé de timbrage

numéro CPPAP :
1209 S 07094

Imprimé par nos soins

Directeur de publication :
Jean-Denis Brunette

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

prix au n° : 0,70 euros

P

P R E S S E
D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE 



GROUPES DE TRAVAIL DES 11 ET 12 JUILLET

Les élus du SNUipp ont une nouvelle fois déploré ces dates tardives qui ne permettent pas aux collègues nouvellement nommés de connaître leur niveau de classe ; les TRS ont également ce problème (le SNUipp avait mis sur son blog les couplages avec les niveaux afin de renseigner au plus près les collègues).

Dans les autres départements tout est déjà bouclé depuis fin juin.

Mr BERTIN Secrétaire Général, nous a déclaré : "nous avons été conduits à faire ainsi" car les opérations de carte scolaire devaient être dégagées des enjeux électoraux. (préconisation du Rectorat de Reims).

Une nouvelle fermeture a été annoncée à la maternelle de Mailly le Camp avec un maintien exceptionnel de la décharge de direction. D'autre part, le poste « berceau PFS » sur cette école est déplacé sur Montier La Celle à St André afin de maintenir la collègue victime de carte scolaire sur Mailly Le Camp en élémentaire. L'ouverture d'une 7ème classe en élémentaire à Barberey a également été décidée pour la rentrée.

Pour les Professeurs stagiaires, à l'issue du jury du 4 juillet, 41 ont été titularisés et une en prolongation pour cause de congé de maternité. Sur l'académie de Reims, 4 ont été licenciés (2 dans la Marne et 2 en Haute Marne) et 7 sont en renouvellement de formation.

En ce qui concerne les exéat/inéat, cela se fait au compte-goutte, même les échanges intra-académiques se font tardivement.

3 collègues sortent du département (11 le demandaient) et 27 collègues demandaient à entrer dans l'Aube, dont la moitié pour rapprochement de conjoint, et seulement 4, originaires de l'Académie, intègrent notre département. La situation familiale de ces personnels est donc délicate.

Le poste d'animateur informatique sur La Chapelle St Luc a été pourvu contrairement au poste de psychologue sur Romilly (aucun candidat). Le secteur sera donc couvert par les psychologues "limitrophes" (Arcis, La Chapelle, Nogent) qui vont devoir travailler "autrement", c'est à dire en traitant les dossiers urgents au lieu du travail avec les réseaux d'aide. C'est donc une nouvelle fois les élèves en difficultés qui en subiront les conséquences !

Peu de changement au niveau des IEN : Mme Christelle GAUTHEROT est nommée conseillère technique auprès du recteur pour la maternelle, elle sera remplacée par Mme THIERY Marie-Anne. Mme MASSIN Nadine part à St Dizier et c'est Mme Nathalie BENIGNI, qui vient de Langres, qui fera fonction sur la circonscription de Bar Sur Aube.

DU 30 AOUT

Affectations : 9 personnes ont été affectées, il reste 19 collègues sans poste qui sont rattachés à une école proche de leur domicile en surnombre et seront amenés à faire des remplacements.

inéat/exéat : seulement 3 personnes sur les 4 prévues en juillet ont pu intégrer le département.

Contrats aidés : sur instruction du recteur qui ordonne d'arrêter tous les recrutements d'aide à la direction à compter du 7 juillet 60 contrats ont été réalisés.

7 assistants de scolarisation en ASH ont été également recrutés, la priorité étant donnée à l'aide aux handicapés.

86 AVSI recrutés au 1er septembre et 20 autres seront possibles ensuite.

Formation continue

Ne cherchez pas à vous inscrire en septembre !

Lors du conseil départemental de formation du mercredi 22 juin (encore une convocation hors temps scolaire !) les représentants du personnel ont écouté l'administration et n'avaient pas une marge de manœuvre très grande (il fallait choisir 2 stages possibles parmi 16 propositions).

Car ce qui mène tout, c'est le budget !

- 2010 : 84297 € consacrés à la FC

- 2011 : 68139 €

- 2012 : ce sera encore moins

Les animations pédagogiques font partie du plan départemental de formation également. Il a été demandé un traitement plus favorable du rural (les circonscriptions citadines disposent d'un choix plus important au niveau des animations optionnelles) ; aux inspecteurs de circonscription de prendre en compte cette demande. L'accompagnement des NT1 n'est plus obligatoire depuis la circulaire du 22/07/2010 mais une semaine sera maintenue dans l'Aube en 2011-2012 (au lieu de 2 en 2010-2011). En dehors des stages école, de circonscription et obligatoires il ne reste donc plus beaucoup de choix.

Deux stages R1 (juin 2012) :

> Se former pour enseigner l'anglais dans sa classe pour C2 et C3

> Mathématiques au cycle 1.

un stage R2 (mars 2012) pour le C3 qui pourrait être constitué de 2 thèmes : maths en jeux, quels enjeux ? + sciences et EPS en lien avec la santé.

Le serveur GAIA pour s'inscrire sera ouvert début décembre (des modifications ou annulations peuvent intervenir d'ici-là).

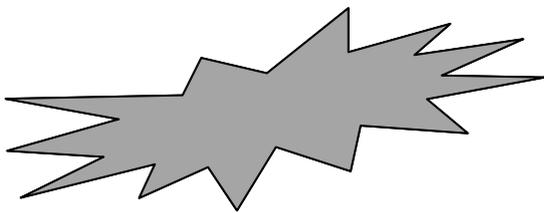
Certains BDFC sont donc utilisés pour remplacer les professeurs des écoles stagiaires (14) pendant les 2 premiers mois.

Comment organiser les 60 heures d'aide personnalisée à la rentrée ?

Contrairement aux notes de service de juin 2011, le temps d'organisation, de préparation et de bilan avec les parents est bien inclus dans les 60 heures comme l'indique la circulaire n°2008-105,1.B.

Nous vous invitons donc à continuer d'inclure ce temps comme le prévoient les textes ministériels.

En cas de problèmes avec votre hiérarchie n'hésitez pas à nous contacter.



ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL Vote exclusivement électronique !

du 13 au 20 octobre 2011
VOTRE VOTE EST ESSENTIEL

IL Y AURA 4 VOTES A EFFECTUER EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET

Délégués aux commissions administratives paritaires
(CAP Départementale, CAP Nationale)

Représentants aux Comités techniques
(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du **SNUipp-FSU** par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- ✓ formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le **SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU** avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

QUAND ET COMMENT VOTER ?

A partir du 22 septembre 2011, votre directeur vous remettra sous pli cacheté un identifiant qui vous permettra de vous connecter sur le portail www.education.gouv.fr/elections2011 afin d'obtenir votre mot de passe qui vous sera envoyé à l'adresse mail de votre choix. Si vous êtes remplaçant(e), en CLD, CLM, congé parental...c'est-à-dire en position « isolée », vous recevrez cet identifiant à votre adresse personnelle.

Quand vous serez en possession de votre **identifiant** et de votre **mot de passe**,

A partir du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- Vous êtes **titulaire** : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- Vous êtes **stagiaire** : CTA, CTM
- Vous êtes **non titulaire** (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).

CAP je vote
SNUipp-FSU

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
13 - 20 OCTOBRE
cliquez votez

CT je vote
F.S.U.

C'est décidé !
Je me syndique !



GRÈVE DU 27 SEPTEMBRE

Déclaration de l'intersyndicale

Depuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'École publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Éducation, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Éducation nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies. Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir. En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves. Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

DÉCLARATION D'INTENTION PRÉALABLE DE FAIRE GREVE : 2 modalités possibles

Par courrier : vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous également dispo sur notre site.

Mme / M.
Instituteur / Professeur des écoles
Ecole
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie s/c de M. l'Inspecteur Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Circonscription de
Monsieur l'Inspecteur,
La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève – reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.
Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.
Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".
En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève duà partir de.....heures.
Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).
A, le
Signature

Par voie électronique : mode d'emploi

- 1 Allez à l'adresse <https://webmail2.ac-reims.fr>
- 2 Tapez votre nom d'utilisateur : PNomdefamille (P étant l'initiale de votre prénom)
- 3 Saisissez votre mot de passe, par défaut, il s'agit de votre **NUMEN**
- 4 Insérer votre modèle puis envoyer à l'adresse électronique de votre IEN. Dans ce cas, votre déclaration n'a pas besoin d'être signée.

**TOUTE DECLARATION DOIT ÊTRE ENVOYÉE 48
HEURES AVANT LA GRÈVE ; CE DÉLAI COMPREND
AU MOINS 1 JOUR OUVRÉ**